

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 31 JANVIER 2025**

**ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE MIXTE POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS,
D'INFRASTRUCTURES, DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS INFORMATIQUES, RESEAUX, SECURITE
ET DE LOGICIELS METIERS D'ETUDES DE RESEAUX ELECTRIQUES, DE GMAO, DE GESTION DE
PATRIMOINE MOBILIER, IMMOBILIER ET D'INVENTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 31 du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
			Présents	Abs, exc	Présents	Abs, exc	Présents	Abs, exc		
1	DAVID	Pierre-Emile	X		HOUBLON	Christine				
2	LOUIS-MARIE	Annie	X		CELIGNY	Jean-Luc				
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges				
4	BERAL	Olga		X	ELEORE	Jean-Pierre				
5	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary				
6	MOUSSE	Tony	X		BERNADOTTE	Denis				
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain				
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred				
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François				
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe				
11	ABELLI	Thierry		X	COÉZY	Georget				
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise				
13	ZOZO	Gaby	X		DORVILLE	Murielle				
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David				
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina				
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys				
17	ROBIN	Sabrina		X	SAINT-AURET	Sylvette				
18	DESIREE	Pierre		X	ROSEAU	Fabrice				
19	FRAIR	Jules	X		BORDELAIS	Félicien				
20	JEANNE	Ghyslaine	X		BEAUPERTHUY	Emmery				
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick				
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole				
23	EMMANUEL	Félix		X	SAHAI	Serge	X			
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe				
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn				
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien				
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse				
28	NAVIS	François		X	TOTO	Joel				
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte	X			
30	BONTE	Jean-Louis	X		EMMANUEL	Anaïs				
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick	X			
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie				

	TITULAIRES		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	SUPPLEANTS		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard	X	
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERGIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves		X	RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre		X	BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée		
49	ABELA	Jean-Marie	X		PARSHAD	Alain		
50	ALBERT	Richard	X		VEYRIER	Didier		
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Jérôme		
52	PETIT	André		X	BEAUJOUR	M. Dany		
53	BONBON	Louly		X	BRUDEY	Jérôme		
54	PROCIDA	Gérard	X		AZINCOURT	Allan		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Secrétaire de séance : M. Arthur MARICEL

ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE MIXTE POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS, D'INFRASTRUCTURES, DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS INFORMATIQUES, RESEAUX, SECURITE ET DE LOGICIELS METIERS D'ETUDES DE RESEAUX ELECTRIQUES, DE GMAO, DE GESTION DE PATRIMOINE MOBILIER, IMMOBILIER ET D'INVENTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.1321-1, L.1321-2, L.1321-9, L.2113 et suivants, L.5212-16 et L.5711-1

Vu le Code de la Commande Publique et ses articles R. 2124-2, R. 2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5, R.2162-1 à R.2162-5 et R.2162-7 à R.2162-10

Vu la délibération DEL-2014-RH/SJ-40 en date du 12 Décembre 2014 donnant délégation permanente de pouvoir du Comité Syndical au Président relative à la conclusion de marchés publics

Vu la délibération DEL-2020-DAG-34 du Comité Syndical en date du 25 Septembre 2020 de délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président du Sy.MEG

Vu l'avis rendu par l'instance d'attribution à savoir la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 19 juillet 2024

Vu l'avis rendu par l'instance d'attribution à savoir la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 28 novembre 2024

Le comité syndical,

DECLARE :

Article 1: Avoir pris connaissance de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence au mois d'avril 2024 concernant l'accord cadre mixte alloti « Acquisition de matériels, d'infrastructures, de logiciels et de prestations informatiques, réseaux, sécurité et de logiciels métiers d'études de réseaux électriques, de GMAO, de gestion de patrimoine mobilier, immobilier et d'inventaire ».

Article 2: Avoir pris connaissance de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence au mois de septembre 2024 concernant la *relance partielle* de l'accord cadre mixte alloti « Acquisition de matériels, d'infrastructures, de logiciels et de prestations informatiques, et de sécurité » pour donner suite à la déclaration d'infructuosité des trois premiers lots.

L'allotissement est effectué comme suit :

- **Lot n° 1** : 2024302120101 - Postes de travail, tablettes, licences bureautiques, licences techniques et accessoires informatiques
- **Lot n° 2** : 2024302120102 - Sécurité
- **Lot n° 3** : 2024302120103 – Serveurs, sauvegardes et infogérance.
- **Lot n° 4** : 2024302120104 - Prestations de Cybersécurité et Gouvernance SI
- **Lot n° 5** : 2024302120105 - Logiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)
- **Lot n° 6** : 2024302120106 - Logiciels d'études de réseaux électriques et tablettes mobiles
- **Lot n° 7** : 2024302120107 - Logiciel de gestion de parc mobilier, immobilier et d'inventaire

Article 3 : Avoir pris connaissance de la conclusion partielle (quatre derniers lots) de l'accord cadre le 19 juillet 2024 conformément au vote de la Commission d'Appel d'Offres.

Article 4 : Avoir pris connaissance de la conclusion partielle (quatre derniers lots) de l'accord cadre le 14 novembre 2024 conformément au vote de la Commission d'Appel d'Offres.

Article 5 : Avoir pris connaissance de la signature par le Président avec les opérateurs économiques suivants dans les conditions énumérées ci-dessous :

Lot	Nom de l'attributaire	Montant maximum reconduction comprise	Durée	Reconduction
1	C2I GUADELOUPE	300 000 € HT	3 ans	1 an
2	C2I GUADELOUPE	90 000 € HT	3 ans	1 an
3	C2I GUADELOUPE	330 000 € HT	2 ans	2 périodes de 1 an
4	MAZARS SAS	85 000 € HT	2 ans	2 périodes de 1 an
5	ROCH Service SAS	80 000 € HT	3 ans	1 an
6	SOGELINK ENGINEERING	205 000 € HT	3 ans	1 an
7	PCI	30 000 € HT	3 ans	1 an

Article 6 : Que les obligations relatives aux attributions confiées au Président en matière de passation formalisée d'accord-cadre ont bien été respectées.

Article 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le lundi 17 février 2025
Président
DULAC Daniel